

DOKUMENTATION · ANALYSE · DIFFUSION

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema Schlagworte Akteure Prozesstypen Datum	Keine Einschränkung Finanzmarkt Ettlin, Erich (cvp/pdc, OW) SR/CE Keine Einschränkung 01.01.1965 – 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse Institut für Politikwissenschaft Universität Bern Fabrikstrasse 8 CH-3012 Bern www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Finanzmarkt,* 2018 – 2020. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Gesellschaftsrecht	1
Geld, Währung und Kredit	1
Kapitalmarkt	1

Abkürzungsverzeichnis

FK-NR Finanzkommission des Nationalrats **EFK** Eidgenössische Finanzkontrolle

WAK-SR Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates

FINMA Eidgenössische Finanzmarktaufsicht

FDK Konferenz der kantonalen Finanzdirektorinnen und Finanzdirektoren

WAK-NR Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats FKG Bundesgesetz über die Eidgenössische Finanzkontrolle

CdF-CN Commission des finances du Conseil national

CDF Contrôle fédéral des finances

CER-CE Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats

FINMA Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers

CDF Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances CER-CN Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

LOI fédérale sur le Contrôle fédéral des finances

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Gesellschaftsrecht

Selon Erich Ettlin (pdc, OW), les entreprises de la Confédération partiellement privatisées sont plongées dans un conflit d'objectif par la loi sur le Contrôle des finances (LCF). Il explique que ces entreprises, comme Swisscom, sont tiraillées entre le droit de la société anonyme, la législation sur les marchés financiers et le Contrôle fédéral des finances (CDF). Afin de résoudre ce conflit, il a déposé une motion qui préconise que ces entreprises partiellement privatisées ne soient plus soumises à la surveillance du CDF.

Le Conseil fédéral a proposé d'accepter la motion. Bien qu'une motion d'ordre de Roberto Zanetti (ps. SO) souhaitât transférer l'objet à la CER-CE pour un examen détaillé, la motion a été adoptée, sans discussion, par le Conseil des Etats.

MOTION DATUM: 30.10.2020 GUILLAUME ZUMOFEN

MOTION

DATUM: 17.12.2019

GUILLAUME 7UMOFEN

Après adoption par la chambre des cantons, la Commission des finances du Conseil national (CdF-CN) s'est penchée sur la motion Ettlin (pdc, OW). Cette dernière propose une modification de la loi sur le Contrôle des finances (LCF) afin que les entreprises partiellement privatisées ne soient plus soumises à la surveillance du Contrôle fédéral des finances (CDF). La majorité de la CdF-CN, par 22 voix contre 2, s'est opposée à la motion. Elle a d'abord rappelé que cette spécificité du CDF pour les entreprises partiellement privatisées avait été intégrée par le Conseil fédéral et validée par le Parlement dans le message sur la LCF (98.041). Puis, elle a estimé que le CDF devait pouvoir exercer son activité de révision sur les entreprises qui fournissent un service public. Finalement, la majorité a indiqué qu'une telle modification entraînerait également une limitation de la surveillance financière exercée par le Parlement.

En chambre, le Conseil national a suivi sa CdF-CN est rejeté, de justesse, la motion par 92 voix contre 87 et 2 abstentions. Afin d'obtenir le rejet de la motion, le camp rosevert, avec respectivement 35 et 26 voix, a réussi à convaincre 12 député-e-s UDC, 3 député-e-s PLR, les 13 député-e-s Vert'libéraux et 3 dissident-e-s du groupe du Centre. Le morcellement des voix dans les parties politiques libéraux et conservateurs a donc fait pencher la balance en faveur d'un rejet. 2

Geld, Währung und Kredit

Kapitalmarkt

Erich Ettlin (pdc, SO) a déposé une motion pour recentrer l'activité législative de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). En effet, il estime que la FINMA empiète sur les responsabilités du Parlement, ou en d'autres termes, qu'elle édicte des règles alors que l'activité réglementaire est à la charge du législateur. La motion souhaite donc que la FINMA se concentre sur son activité de surveillance au lieu d'envisager des projets de circulaires qui auraient un impact législatif.

Si le Conseil fédéral a affirmé sa volonté de mieux définir les responsabilités qui incombent au Parlement, au gouvernement et à la FINMA, il propose de rejeter la motion car d'autres travaux sont déjà en cours. Ainsi, sur la problématique de la répartition des responsabilités, le Conseil fédéral rapporte que la motion Landolt (pbd, GL) 17.3317 et la motion CER-CN 17.3976 ont déjà été adoptées au Conseil national. Puis, sur la thématique des circulaires de la FINMA, il précise que les postulats Germann (udc, SH) 17.3620 et Vogler (pdc, OW) 17.3566 ont également été acceptés. Finalement, le Conseil des États a transmis l'objet à sa commission compétente pour un examen détaillé. 3

DATUM: 24.09.2018 GUILLAUME ZUMOFEN

MOTION DATUM: 03.07.2020 GUILLAUME ZUMOFEN

Bien que transmise à la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) pour examen préalable, la **motion** du parlementaire Erich Ettlin (pdc, OW) a été retirée. Son objectif était de recentrer l'activité législative de la FINMA.

¹⁾ BO CE, 2019, pp.1197 s. 2) BO CN, 2020, pp.2049 s.; Communiqué de presse CdF-CN du 15.05.2020; Rapport CdF_CN du 14.05.2020 3) BO CE, 2018, pp.745